

RAPPORT ANNUEL DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL
POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012

Ce document est distribué aux Missions permanentes
et sera présenté au Conseil permanent de l'Organisation

Rapport de l'Inspecteur général

Table des matières

I.	MESSAGE DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL.....	- 1 -
II.	MANDAT.....	- 2 -
III.	RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE L'OIG.....	- 3 -
IV.	PARTICIPATION DE L'OIG À DES RÉUNIONS	- 4 -
V.	EFFET DES RECOMMANDATIONS DE L'OIG SUR LES ACTIVITÉS DU SG/OEA.....	- 5 -
VI.	DOTATION EN PERSONNEL DE L'OIG.....	- 5 -
VII.	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL	- 5 -
VIII.	RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DES VÉRIFICATEURS EXTÉRIEURS.....	- 6 -
IX.	INDÉPENDANCE	- 7 -
X.	DOMAINES PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR L'OIG.....	- 7 -
XI.	PLAN DE TRAVAIL POUR LES EXERCICES 2013 ET 2014.....	- 8 -

I. Message de l'Inspecteur général

Conformément à l'article 121 des Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général, le Bureau de l'Inspecteur général (OIG) a l'honneur de soumettre à la considération du Conseil permanent le rapport annuel portant sur ses activités d'audit pendant l'année 2012.

Ce rapport résume les travaux d'audit menés pendant les mandats de l'ancien Inspecteur général par intérim, du 1^{er} janvier au 31 octobre 2012, et de l'Inspecteur général du 1^{er} novembre au 31 décembre 2012. Les travaux commencés pendant l'année 2012 ont eu pour résultat trois audits et deux enquêtes.

Au cours de cette période, les audits opérationnels menés au siège de l'Organisation ont été ciblés sur la révision et l'évaluation des activités du Secrétariat aux Sommets des Amériques du SG/OEA, de la Section des avantages sociaux du Département des ressources humaines et de la Section de l'administration et de l'entretien des bâtiments du Département des services généraux. Avec la collaboration du Département des services juridiques, l'OIG a mené des enquêtes qui ont abouti à des améliorations substantielles dans l'utilisation du Musée d'art des Amériques et dans le Programme de formation et de certification pour la prévention de la consommation de drogues et de la violence et le traitement et la rééducation des toxicomanes (PROCCER) de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD).

Au cours de la période sur laquelle porte ce rapport, l'OIG a émis un total de treize recommandations, dont neuf ont été le résultat des audits et quatre des enquêtes. Ces recommandations ont eu pour résultat une responsabilisation accrue et un plus grand respect des normes et des réglementations du SG/OEA, elles ont facilité l'identification des processus opérationnels qui ont besoin d'une amélioration de leurs contrôles internes et favorisé l'efficacité et la rentabilité de l'Organisation. Ces recommandations ont été classées de la manière suivante : huit concernent des activités à haut risque, trois des activités à risque moyen et deux à risque faible.

Le taux de mise en application des recommandations approuvées est un facteur significatif pour déterminer le succès des services d'audit fournis par l'OIG. Le succès et l'utilité de la fonction d'audit dépendent de la valeur et de l'importance que les cadres supérieurs accordent à cette fonction et de la manière dont elle est intégrée aux activités opérationnelles du SG/OEA.

Les recommandations formulées par l'OIG avant 2010 ont été, pour la plupart, mises en application ou classées. Toutefois, à la date où est rédigé ce rapport, il y a encore des recommandations qui sont encore en cours d'application. Sur les recommandations émises en 2006, deux sont encore en suspens, dont une concerne des activités à haut risque et une des activités à risque moyen. Ces recommandations concernent des processus opérationnels qui dépendent de la conclusion de la transformation à long terme du SAF et de ses efforts de modernisation. En ce qui concerne les recommandations de 2009, cinq sont encore en suspens et en sont à différents stades de mise en application. Elles portent essentiellement sur la nécessité d'améliorer le système OASES et la gestion financière du programme de bourses. En 2010, soixante-quinze recommandations ont été émises. Soixante d'entre elles font actuellement l'objet d'une révision en vue de les compléter et de les mettre en œuvre. En 2011, quarante-quatre recommandations ont été émises. Trente-trois d'entre elles en sont à des différents stades de mise en application.

À la date où ce rapport est élaboré, les treize recommandations formulées en 2012 en sont encore toutes au stade de révision. L'OIG travaille actuellement à la mise en place d'un mécanisme de suivi propre à déterminer l'état d'avancement des recommandations pendantes, de sorte que les réponses obtenues des différentes dépendances soient homogènes et que l'OIG puisse vérifier comme il se doit l'état d'avancement de leur mise en œuvre et être sûr que les informations sont à jour.

L'OIG continue de travailler intensément afin de réaliser ses objectifs, tels qu'ils sont établis dans le Plan opérationnel annuel du SG/OEA. En outre, il a entrepris des initiatives proactives qui ont favorisé et encouragé une communication sans entraves avec le Secrétariat général.

L'utilisation de la ligne téléphonique spéciale de l'OIG qui encourage le signalement de comportements répréhensibles présumés est efficace et constitue un mécanisme supplémentaire pour notifier des allégations de comportement non éthique, des actes d'inconduite ou de corruption ou des activités frauduleuses impliquant des transactions financières traitées par le personnel du SG/OEA et des titulaires de contrats à la tâche. En 2012, des dénonciations ont été faites et transmises à l'OIT concernant des questions justifiées.

II. Mandat

Les Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général de l'Organisation des États Américains établissent ceci à l'article 117 : *« Le Bureau de l'Inspecteur général est le service chargé d'exercer les attributions d'audit financier, administratif et opérationnel, en vue de déterminer le stade de mise en œuvre par le Secrétariat général des objectifs visés par les divers programmes, le rendement et le niveau de rationalisation de l'utilisation des ressources, et enfin de formuler les recommandations visant à améliorer la gestion du Secrétariat général. »*

En vue de donner suite à ce qui précède, l'Inspecteur général établit les méthodes appropriées d'apurement intérieur qui reflètent les pratiques optimales en vigueur sur le plan international, en vue de vérifier l'application des normes en vigueur, au moyen de l'examen critique, systématique et impartial des transactions officielles et des procédures opérationnelles connexes à l'aide des ressources que gère le Secrétariat général. À ces fins, le Secrétaire général émet une Instruction appelée à régir ces activités ».

Le Cadre de référence international des pratiques professionnelles, promulgué par l'Institut des auditeurs internes, définit l'audit interne comme étant *« une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité ».*

L'Instruction 95-05, émise par le Secrétaire général le 8 mai 1995, a créé le Bureau de l'Inspecteur général en tant que dépendance chargée d'appliquer les procédures d'audit interne et d'exécuter les activités connexes. Elle contient également la déclaration de responsabilité, l'objet et la sphère de compétence de l'OIG en ce qui a trait aux audits internes et établit la composition du Bureau de l'Inspecteur général. Celui-ci a pour objet de conseiller et d'épauler le Secrétaire général et, à travers lui, les secrétaires, les directeurs et les autres cadres supérieurs du Secrétariat général dans l'accomplissement correct de leurs attributions, en mettant à leur disposition des analyses, des

évaluations, des enquêtes, des recommandations et des observations appropriées sur les activités qu'il a analysées. Le Bureau de l'Inspecteur général est chargé d'assurer un examen systématique de la gestion de l'Organisation et des contrôles comptables, d'aider à renforcer les contrôles internes et d'accroître la rentabilité de tous les secrétariats, départements, programmes, divisions, bureaux, unités, activités et projets du Secrétariat général de l'OEA, tant au siège que dans les États membres.

Conformément aux Normes générales, les audits sont axés plus particulièrement sur les propositions émanées de la Commission des vérificateurs extérieurs, notamment en ce qui concerne la nécessité de concentrer l'attention sur les secteurs présentant des risques élevés. L'OIG formule des recommandations visant à promouvoir les économies, l'efficacité et la rentabilité des opérations du Secrétariat général et à aider tous les niveaux de direction à prévenir et à détecter les fraudes et les abus.

L'Instruction 05-08 corr. 1, émise le 14 avril 2005, trace les grandes lignes de la politique du Secrétariat général visant à encourager la dénonciation des actes d'inconduite financière et administrative. Cette politique protège les personnes qui dénoncent des irrégularités, les informateurs et les témoins contre les représailles qui pourraient être exercées contre eux pour avoir dénoncé ces actes d'inconduite financière et administrative et elle est fondamentale dans la lutte contre les fraudes. La ligne téléphonique spéciale de l'OIG est efficace et constitue un mécanisme supplémentaire pour la notification des allégations de comportement non éthique, des actes d'inconduite ou de corruption ou des activités frauduleuses impliquant des transactions financières traitées par le personnel du SG/OEA et par des titulaires de contrats à la tâche.

III. Résumé des activités de l'OIG

Cette section résume les travaux mis en œuvre pendant l'année 2012, lesquels ont abouti à deux audits et à un audit encore en cours. Au cours de cette période, les audits opérationnels menés au siège de l'Organisation ont été ciblés sur la révision et l'évaluation des activités du Secrétariat aux Sommets des Amériques du SG/OEA, de la Section des avantages sociaux du Département des ressources humaines et de la Section de l'administration et de l'entretien des bâtiments du Département des services généraux. Nos rapports d'enquêtes ont porté sur le Musée d'art des Amériques et le Programme de formation et de certification pour la prévention de la consommation de drogues et de la violence et le traitement et la rééducation des toxicomanes (PROCCER) de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD).

**Tableau n° 1
Résumé des activités de l'OIG en 2012**

Nombre	Nom de l'audit	État d'avancement du rapport	Risque élevé	Risque moyen	Risque faible	Total
1	Secrétariat aux Sommets des Amériques du SG/OEA	Rapport élaboré	-	1	1	2
2	Section des avantages sociaux du DRH	Rapport élaboré	4	2	1	7
3	Section de l'administration et de l'entretien des bâtiments du DSG	Travail sur le terrain encore en cours	-	-	-	-
			4	3	2	9
1	Musée d'art des Amériques	Rapport élaboré	-	-	-	-
2	Programme de formation et de certification de prévention des drogues et de la violence et de traitement et rééducation des toxicomanes (PROCCER) de la CICAD	Rapport élaboré	4	-	-	4
			4	-	-	4
			8	3	2	13

Au cours de la période sur laquelle porte le rapport, l'OIG a émis un total de treize recommandations, dont neuf sont le résultat des audits et quatre des enquêtes. Ces recommandations ont été ciblées sur la responsabilisation, le respect des normes et réglementations du SG/OEA et visaient à renforcer les contrôles internes des processus opérationnels. L'OIG analyse les observations faites pendant les audits ainsi que ses recommandations avec les cadres supérieurs au cours de l'entretien final, à la conclusion des travaux, afin d'expliquer les résultats, d'obtenir un accord à propos de ses observations et de parvenir avec eux à un consensus sur la méthode à utiliser pour mettre en application les recommandations d'une manière efficace par rapport au coût. Cette méthode et le fait de leur distribuer la version préliminaire du rapport, aux fins de commentaires, non seulement garantit l'efficacité de la fonction de l'OIG mais également que les conclusions et les recommandations de l'audit sont communiquées aux cadres supérieurs avant qu'elles ne soient présentées au Secrétaire général, pour approbation. Dans plusieurs cas, des faiblesses ont été corrigées et les commentaires et les observations des personnes soumises à l'audit ont été pris en considération avant la conclusion des rapports d'audit.

IV. Participation de l'OIG à des réunions

En 2012, à quelques occasions, l'OIG a participé, en qualité d'observateur, à des réunions du Conseil permanent et de la Commission des questions administratives et budgétaires (CAAP). Il a également participé, en qualité d'observateur, à différentes réunions des commissions et groupes de travail du Secrétariat général susceptibles d'avoir un impact sur les contrôles internes, ce qui inclut le Comité d'adjudication des marchés. Il apprécie énormément la collaboration des représentants du Département des services juridiques pour aborder des questions qui, de l'avis de l'Inspecteur général, constituent des risques importants pour l'Organisation. L'OIG encourage les responsables des départements à consulter l'Inspecteur général sur des questions opérationnelles susceptibles de constituer un risque potentiel pour l'Organisation, sur la mise en œuvre des recommandations ou sur toute autre question opérationnelle ayant trait à la structure des contrôles internes, y compris des propositions visant à réaliser des changements dans les opérations ou la révision de la version

préliminaire des procédures opérationnelles. Cela contribue à améliorer la communication interne et à obtenir une structure satisfaisante des contrôles internes au sein du Secrétariat général.

V. Effet des recommandations de l'OIG sur les activités du SG/OEA

Le taux de mise en application des recommandations approuvées est un facteur significatif pour déterminer le succès des services d'audit fournis par l'OIG. Le succès et l'utilité de la fonction d'audit dépendent de la valeur et de l'importance que les cadres supérieurs accordent à cette fonction et de la manière dont elle est intégrée aux activités opérationnelles du SG/OEA.

Tableau n° 2
Nombre de recommandations non encore appliquées au 31 décembre 2012

Année	Risque élevé	Risque moyen	Risque faible	Total
2006	1	1	—	2
2009	3	2	—	5
2010	33	21	6	60
2011	19	12	2	33
2012	8	3	2	13
Total	64	39	10	113

VI. Dotation en personnel de l'OIG

Les ressources disponibles pour les activités d'audit du Bureau de l'Inspecteur général proviennent essentiellement du Programme-budget du Fonds ordinaire.

En 2012, les postes de l'OIG qui étaient financés par le Fonds ordinaire étaient les suivants : un poste (D01), celui de l'Inspecteur général (ce poste est resté vacant jusqu'en novembre 2012), un conseiller (P05), deux vérificateurs de classe P03, deux vérificateurs de classe P02 et un vérificateur débutant de classe P01. En outre, un vérificateur de classe P02 et un assistant administratif (G05) s'ajoutent aux postes précédents et sont financés par des fonds provenant du RCI.

VII. Formation professionnelle continue et perfectionnement professionnel

Outre le fait que la formation continue joue un rôle fondamental dans l'amélioration des savoir-faire et des connaissances, elle donne également aux membres du personnel de l'OIG les moyens de réussir leur carrière professionnelle et de fournir des services d'audit interne de la plus haute qualité à l'OEA. Tous les professionnels du Bureau de l'Inspecteur général sont membres de l'Institut des vérificateurs internes.

Pour satisfaire aux exigences actuelles de l'audit interne et à la nécessité de concentrer son attention sur la gestion des risques et la réalisation de vérifications basées sur la valeur ainsi que pour répondre aux demandes de réglementation émanées de nos États membres et de nos bailleurs de fonds, l'OIG de l'Organisation des États Américains a besoin d'une stratégie efficace en matière de formation et de ressources lui permettant de développer au maximum les compétences et les connaissances de son personnel et qui soient en harmonie avec les tendances nouvelles et émergentes.

L'OIG met en œuvre des initiatives destinées à former les membres de son personnel dans le but de maintenir leurs niveaux de compétence, de les tenir au courant des tendances qui font leur apparition dans la pratique professionnelle de l'audit interne et de s'assurer qu'ils ont la formation appropriée et ont obtenu le nombre minimum de crédits annuels de formation professionnelle continue qui leur sont exigés. L'OIG s'emploie à aider les membres de son personnel à devenir certifiés et agréés dans le domaine de l'audit interne et à développer les savoir-faire nécessaires pour maintenir leurs compétences professionnelles.

En 2012, l'OIG a dépensé US\$ 34.589 pour la formation de son personnel. On exige des auditeurs internes qu'ils s'acquittent de leurs engagements avec compétence et le soin professionnel approprié, ce qui inclut posséder des connaissances suffisantes pour évaluer les risques de fraude. C'est pourquoi, l'OIG a utilisé 41% des fonds pour des formations ciblées sur l'évaluation de la qualité des audits internes et le reste, pour la plupart, pour des formations ciblées sur les compétences nécessaires pour devenir inspecteurs des fraudes et sur la réalisation d'enquêtes internes.

VIII. Recommandations de la Commission des vérificateurs extérieurs

La Commission des vérificateurs extérieurs a émis une opinion purement et simplement « sans réserves » à propos des états financiers des entités du Secrétariat général pour les années 2010 et 2011. Toutefois, ces états financiers reflètent l'utilisation de normes de comptabilité de caisse modifiée, ce qui, de l'avis de la Commission, n'est pas optimal. La Commission a également fait remarquer que les contrôles internes font office de première ligne de défense pour la sauvegarde des biens, la prévention et la détection des erreurs et elle a affirmé que, dans l'ensemble, la structure des contrôles internes de l'OEA était, le plus souvent, efficace.

La Commission des vérificateurs extérieurs a formulé dix recommandations à différentes dépendances du Secrétariat général et émis les trois recommandations suivantes à l'intention de l'OIG :

- L'OIG doit réaliser un examen exhaustif des activités de l'OIG et communiquer à la Commission son Plan d'action.
- Elle réaffirme la nécessité d'un examen extérieur réalisé par des pairs.
- L'OIG doit rapport au Conseil permanent, tous les ans, au plus tard le 31 mars, sur l'état d'avancement des audits qui ont été programmés pour l'année précédente et sur l'état d'avancement des mesures prises par les cadres supérieurs concernant les recommandations d'audit pendantes et lui soumettre son projet de plan pour le nouvel exercice fiscal.

L'OIG s'emploie à faire une utilisation optimale des ressources dont il dispose afin d'obtenir des résultats qui apportent une valeur ajoutée aux services dispensés au SG/OEA et aux États membres. Au cours de l'année 2012, il a engagé les services d'une société pour l'installation et la mise en service d'un logiciel de gestion des audits. Cet outil électronique servira à renforcer, systématiser et rendre plus efficaces les procédures d'audit. Par ailleurs, l'OIG a assisté à une formation très complète en évaluation de la qualité des audits internes et il est en train de rédiger la version préliminaire de ses procédures d'audit interne. Une fois que ces changements fondamentaux

auront été menés à bonne fin, l'Inspecteur général projette de soumettre les activités de l'OIG à un examen par les pairs en 2014.

L'OIG continue de s'attaquer aux préoccupations exprimées par la Commission des vérificateurs extérieurs et aborde ces domaines de préoccupation dans la mesure où ses ressources le lui permettent. Le rapport de la Commission pour l'année 2011 encourage l'OIG à continuer de concentrer son attention sur les secteurs présentant un degré de risque élevé et/ou ceux possédant les plus grandes possibilités d'accroître la rentabilité, les économies et l'efficacité au sein de l'OEA.

IX. Indépendance

Les dernières modifications apportées aux Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général, par le biais de la résolution AG/RES. 2754 (XLII-O/12), adoptée par l'Assemblée générale à sa deuxième séance plénière, le 4 juin 2012, ont visé principalement à renforcer l'autonomie de l'Inspecteur général et ses relations avec le Conseil permanent.

Les Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général, aux termes de l'article 119, établissent ceci : *« Il incombe à l'Inspecteur général d'exercer les fonctions d'audit et de contrôle indiquées. À ces fins il dispose de l'autonomie nécessaire pour entamer, effectuer et informer le Conseil permanent et le Secrétaire général des audits, contrôles et inspections nécessaires pour assurer l'utilisation et la gestion appropriées des ressources ainsi que la protection des biens de l'Organisation. De même, l'Inspecteur général disposera de l'autonomie nécessaire pour soumettre des rapports au Conseil permanent sur l'efficacité générale des attributions du Bureau de l'Inspecteur général et sur les qualifications et le rendement du personnel et des fournisseurs indépendants qui prêtent des services au Bureau de l'Inspecteur général. »*

L'OIG fonctionne comme une unité indépendante du Secrétariat général de l'OEA sous la tutelle des organes chargés de la surveillance de la conformité. L'activité d'audit interne de l'OIG incombe à l'Inspecteur général, qui est placé non seulement sous l'autorité du Secrétaire général mais également sous celle du Conseil permanent et de la Commission des vérificateurs extérieurs, conformément au régime juridique de l'Organisation.

X. Domaines présentant un intérêt pour l'OIG

Bien que le Secrétariat général poursuive ses efforts visant à renforcer la structure des contrôles internes et que ses activités aient fait l'objet d'améliorations substantielles et soient désormais plus efficaces, les défis que doit encore relever le SG/OEA et qui préoccupent l'Inspecteur général concernent les domaines suivants :

- La gestion du risque d'entreprise. L'Organisation doit mener à bonne fin une évaluation complète de l'approche adoptée en matière de gestion des risques et réaliser une évaluation initiale des risques s'étendant à toute l'Organisation.
- Le passage des normes budgétaires et financières actuelles à l'IPSAS. Il faut mettre en place une initiative de vulgarisation à l'intention des utilisateurs tant internes qu'externes des états financiers.
- L'initiative budgétaire basée sur les résultats.
- Les opérations de l'OEA ne sont pas complètement définies, automatisées et intégrées.

XI. Plan de travail pour les exercices 2013 et 2014

L'Inspecteur général a commencé en novembre 2012, et ensuite, l'OIG a pris une série de mesures visant à améliorer la qualité de ses propres activités. Concrètement, il a commencé à former des équipes de vérificateurs pour des tâches clés, il a commencé à mettre en place un système électronique pour les documents de travail et fait participer davantage les vérificateurs des bureaux hors siège aux évaluations de toute l'Organisation.

Pendant le processus d'élaboration du budget pour l'année 2013, l'ancien Inspecteur général par intérim a présenté les objectifs suivants de l'OIG:

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL				
Programme	Objectif	Unité de mesure	Quantité	Description
143B	1	Audit	3	Audits et enquêtes menés conformément aux demandes des États membres et du Secrétaire général et aux recommandations de la Commission des vérificateurs extérieurs et/ou aux plaintes reçues par la ligne téléphonique spéciale, non inclus dans le plan de travail de l'OIG
143B	2	Audit	4	Audit des opérations, processus, et de secteurs/départements spécifiques réalisés au siège de l'OEA
143B	3	Audit	4	Audits des bureaux hors siège, supervisés
143B	4			Gestion administrative des audits, y compris suivi des recommandations émanées des rapports des vérificateurs qui n'ont pas encore été appliquées et autres tâches administratives
143B	5			Participation en qualité d'observateurs à des réunions du SG/OEA et dans les États membres concernant des questions de contrôle interne, y compris des procédures opérationnelles et des changements suggérés dans les méthodes de travail
143B	6	Document	1	Élaboration du plan opérationnel annuel
143B	7			Définition du nouveau plan stratégique de l'OIG, actualisation des manuels et des procédures et normalisation des documents de travail
143B	8			Former et tenir à jour le personnel de l'OIG concernant les questions liées aux audits afin de compléter les crédits éducatifs comme l'exige l'Institut des vérificateurs internes

Conformément à la méthodologie actuelle, le plan de travail de l'OIG pour 2013 et 2014 est le suivant:

Plan de travail de l'OIG en matière d'audit pour 2013		
Audit	Secteur technique/sujet	# objectif du POA de l'OIG
1	Département des services de gestion financière et administrative -Services de gestion des liquidités	2
2	Département des services de l'information et de la technologie - Examen de la sécurité de l'information	2
3	Dép. des services d'achat - Audit du fichier-maître des	2
4	Département des ressources humaines - Révision du RCI	2
5	Bureau hors siège au Honduras	3
6	Bureau hors siège en Uruguay	3
7	Institut interaméricain de l'enfance	3
8	Bureau hors siège à la Barbade	3
9	Évaluation en ligne des bureaux hors siège et de leurs projets	3
Plan de travail de l'OIG en matière d'audit pour 2014		
Audit	Secteur technique/sujet	# objectif du POA de l'OIG
1	Département des ressources humaines- Examen de la mise en oeuvre de la stratégie en matière de ressources humaines	2
2	Département de la planification et de l'évaluation - mise en place du budget basé sur les résultats	2
3	Département des services généraux - stratégie en matière de biens immobiliers	2
4	Bureau hors siège en Équateur	3
5	Bureau hors siège à Trinité-et-Tobago	3
6	Bureau hors siège à la Grenade	3
7	Bureau hors siège au Panama	3

Au cours du premier semestre 2013, l'OIG mettra au point un plan d'audit basé sur les risques qui contribuera à établir les priorités en matière d'audit et, par la suite, garantira une meilleure base analytique pour la détermination des futurs niveaux de dotation en personnel et des autres ressources nécessaires pour la réalisation des attributions du Bureau dans le domaine de l'audit.

Martín Guozden
 Inspecteur général
 25 janvier 2013